

Charte de jumelage - Ville de Besançon / Ville de Tver (Russie)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au milieu des années 80, l'Association des Jumelages et Relations Internationales de la Ville de Besançon, présidée alors par notre collègue Marcel CRETIN, a décidé de nouer des contacts avec une ville soviétique.

Après quelques recherches infructueuses, les autorités soviétiques proposèrent la Ville de Tver (appelée alors Kalinine) pour des raisons notamment de similitudes sur le plan économique (textile), culturel (musique) et universitaire (centre d'apprentissage des langues)...

Des rencontres eurent lieu, en particulier en décembre 1987 à Besançon, où il fut décidé que les liens entre les deux villes seraient officialisés : c'est le 24 juin 1988 que fut signée à Tver la charte d'amitié entre les deux villes, par Marcel CRETIN que j'avais mandaté à cet effet.

Depuis cette époque, les relations, tant au niveau municipal dans le cadre de la coopération décentralisée qu'au niveau associatif (notamment dans les domaines sportif, scolaire, culturel) se sont développées.

La Ville de Tver souhaite depuis quelques années que soit signé un acte officiel de jumelage qui symbolise la force des liens unissant les deux villes.

Sur avis favorable de la Commission Relations Internationales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et à m'autoriser à signer la charte de jumelage.

La venue à Besançon d'une délégation de la Ville de Tver pour le vernissage de l'exposition «la Russie Romantique» : peintures et dessins du Musée des Beaux-Arts de Tver, qui sera présentée au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon du 26 avril au 19 juin 1996, pourrait être l'occasion de la signature de la charte de jumelage.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, je suis tout à fait favorable, bien sûr, à ce protocole de jumelage. Je voulais signaler que depuis qu'il y a un pacte d'amitié entre la Ville de Tver et la Ville de Besançon, des échanges scolaires se sont développés, notamment entre le lycée Pasteur et des établissements de Tver. Je dois dire qu'à la fois les professeurs, l'association France-Russie et le professeur de l'Université de Franche-Comté qui s'occupe de ces relations, ainsi que l'ex-association des jumelages de la Ville de Besançon, ont beaucoup fait pour le développement de ces échanges mais que du côté russe, il y a encore, je dirais, une règle du jeu à peut-être mieux comprendre, dans la réciprocité et dans la profondeur des échanges. Je voulais simplement le signaler ; nous avons eu quelques petits déboires mais le fait qu'il y ait cette fois-ci un jumelage en bonne et due forme, ne pourra être qu'un encouragement pour aller plus loin.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERGET.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.